

**Domaine :** Santé

**Filière :** Physiothérapie

### 1. Intitulé du module : Contexte professionnels 2020-2021

**Code :** S.PH.370.3001.F.14 **Type de formation :**  Bachelor  Master  MAS  CAS  Autre ...

**Niveau :**  Module de base  Module d'approfondissement  Module avancé  Module spécialisé  Autre : ...

**Type :**  Module principal  Module lié au module principal  Module facultatif ou complémentaire  Module à option

**Caractéristique :**  Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020.

**Organisation temporelle :**  Module sur 1 semestre  Semestre d'automne  Module sur 2 semestres  Semestre de printemps  Autre : ...

### 2. Organisation

**Crédits ECTS :** 5 **Langue principale d'enseignement**  Français  Allemand  Italien  Anglais

### 3. Prérequis

Avoir validé le module ...  Avoir suivi le module ...  Pas de prérequis  Autre : ...

### 4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

#### Objectifs généraux d'apprentissage

- Identifier le rôle des assurances sociales qui régissent la santé, ainsi que les systèmes de financement et les modèles de gouvernance clinique.
- Se positionner pour répondre à des situations emblématiques en tant que professionnel-le en prenant en compte l'ensemble des lois régissant la profession, ainsi que les règles déontologiques et les notions éthiques.
- Identifier le rôle des acteurs et actrices de la santé, ainsi que des réseaux de soin afin de comprendre le contexte socio-sanitaire, et de pouvoir exercer le leadership en physiothérapie.
- Connaître les principes de la communication scientifique sous ses différentes formes.
- Connaître les conditions d'accès à la pratique privée/indépendante.
- Se préparer aux procédures d'embauche et/ou au dépôt d'un dossier d'admission/de candidature.

#### Rôles et compétences visées

- A. **Rôle Expert** : compétences  Ab1,  Ab2,  Ab3,  Ab4
- B. **Rôle Communicateur -trice**: compétences  Bb1,  Bb2,  Bb3,  Bb4
- C. **Rôle Collaborateur -trice**: compétences  Cb1,  Cb2,  Cb3,  Cb4
- D. **Rôle Manager** : compétences  Db1,  Db2,  Db3
- E. **Rôle Promoteur-trice de la santé** : compétences  Eb1,  Eb2,  Eb3,  Eb4
- F. **Rôle Apprenant-e et formateur-trice** : compétences  Fb1,  Fb2,  Fb3,  Fb4
- G. **Rôle professionnel-le** : compétences  Gb1,  Gb2,  Gb3,  Gb4

### 5. Contenus et formes d'enseignement

#### Contenus

- Management de la santé (système de santé en Suisse, assurances sociales, gouvernance clinique)
- Economie et politique de la santé (financement et droit de la santé)
- Politique institutionnelle (gouvernance clinique, implantation des données probantes dans la pratique)
- Politique et contexte professionnel spécifique (pratique indépendante, marché du travail, le Bachelor et après...)
- Ethique et équité en santé (principes éthiques et déontologie, inégalités de santé et déterminants sociaux, populations vulnérables/discriminées)
- Communication scientifique (rédaction, communication orale, poster)

#### Modalités pédagogiques

- Apports théoriques
- Travail sur des vignettes cliniques ou des expériences de stage
- Discussions, travaux de groupe

- Table ronde
- Visite d'un cabinet privé

## 6. Modalités d'évaluation et de validation

### Modalités d'évaluation

Oral                       Ecrit                       Pratique                       Dossier

- **Modalités** : Evaluation écrite sur table
- **Date de l'examen ou du retour des travaux** : Semaine 7

### Conditions de validation du module

Condition particulière liée à la présence :

- pas de condition particulière
- une présence minimale de 80% aux ... est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'évaluation. Si le seuil de ... périodes d'absence est dépassé, l'étudiant-e obtient la note F et est en répétition.

Le module est validé si la/les condition(s) cochée(s) ci-dessous est/sont remplie(s) :

- Note finale au moins égale à E
- Pas plus de ... d'épreuves inférieures à ...
- Autre condition : Avoir suivi et validé la semaine EIP 3A (semaine 3). Cette validation compte pour 20% de la note finale du module.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant-e-s au plus tard le jour de la présentation du module.

## 7. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation possible                       Pas de remédiation                       Autre : ....

### Remédiation

- **Modalité** : Evaluation complémentaire portant sur les insuffisances constatées, selon consignes transmises par écrit par le/la responsable de module.
- **Date** : Semaine 35
- **Conditions de validation du module** :
  - Le module est validé si la note de l'évaluation complémentaire est suffisante.
  - Les conditions de validation initiale s'appliquent (point 6). Les notes de l'évaluation complémentaire remplacent les notes initialement insuffisantes pour le calcul de la note de validation du module.

Selon les art. 29 et 30, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec. En cas d'échec, chaque module ne peut être répété qu'une seule fois.

### Répétition

- **Modalités** : Réalisation d'un travail/projet individuel correspondant aux objectifs fixés et aux compétences visées dans le descriptif de module de l'année académique de la répétition, ou suivi du module en présentiel en fonction de la situation d'études de l'étudiant-e.
- **Délai** : En principe dans le semestre académique suivant, au plus tard dans l'année académique suivante.
- **Conditions de validation du module** : Le module est validé aux conditions fixées dans le descriptif de module de l'année académique de répétition.

La note obtenue après répétition est A à E (module validé) ou F (échec).

Selon l'art. 31 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020, en cas d'échec, l'étudiant-e est en échec définitif pour ce module.

## 8. Remarques

La semaine EIP 3A est obligatoire et fait l'objet d'une évaluation. En cas d'absence ou de non validation de cette semaine, un travail complémentaire concernant l'EIP sera demandé. Comme mentionné dans les conditions de validation, le résultat de cette évaluation compte pour 20% de la note finale du module.

## 9. Bibliographie principale

Se référer aux documents et références bibliographiques distribués en cours.

## 10. Enseignant-e-s

- Aminjon Mathieu, Adjoint scientifique, HESAV, Lausanne
- Berney Loric, Physiothérapeute responsable coordination service NRA, CHUV, Lausanne
- Bonnard Delphine, Maître d'enseignement, HESAV, Lausanne
- Chatelain Sébastien, Physiothérapeute indépendant, Echallens
- Hasler Véronique, Maître d'enseignement, HESAV, Lausanne
- Martinez Tamara, Physiothérapeute, responsable du programme AmaNinos
- Opsommer Emmanuelle, Professeure ordinaire, doyenne de filière, HESAV, Lausanne

- Perrenoud Béatrice, Infirmière spécialisée, adjointe au développement scientifique, CHUV, Lausanne
- Perret Nicolas, Maître d'enseignement, HESAV, Lausanne
- Rey Séverine, Professeure associée, HESAV, Lausanne
- Roulet Guillaume, Physiothérapeute chef d'unité, CHUV, Lausanne
- Smets Thierry, Président association physiovaud, physiothérapeute indépendant, Lausanne
- Toffel Kevin, Adjoint scientifique, HESAV, Lausanne

**Nom du responsable de module :** Véronique Hasler

Descriptif validé le : 27.08.2020

Par : MTR